

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0918

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme réserve foncière

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0918**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme réserve foncière

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Pour conduire à bien la politique foncière, la Métropole de Lyon s'appuie sur 3 opérations foncières qui lui permettent d'agir rapidement face à des opportunités d'acquisitions amiables ou par voie de préemption.

Par délibération du Conseil n° 2021-0461 du 25 janvier 2021, la Métropole a approuvé le programme pluriannuel 2021-2023 à conduire sur les opérations réserves foncières, préemptions pour compte de tiers et logement abordable.

Le volume annuel des acquisitions ne peut en effet être connu à l'avance car il dépend des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de l'année en cours. De même, les négociations amiables peuvent être menées sur plusieurs années avant d'aboutir. La gestion en autorisation pluriannuelle de programme, permet donc de lisser les crédits de paiement non consommés sur les exercices suivants. L'enjeu serait, à terme, d'ouvrir les capacités à engager de façon triennale, dans une logique de réactivité et de disposition de ressources permanentes, tout en veillant à respecter le niveau des crédits de paiement votés annuellement.

Sur la base du programme pluriannuel, la même délibération a décidé l'individualisation partielle des autorisations de programmes, pour l'année 2021. Par délibération du Conseil n° 2021-0633 du 21 juin 2021, il a été autorisé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme réserve foncière et préemptions pour le compte de tiers.

II - Objet de la délibération

L'autorisation de programme réserve foncière, qui a pour objectif d'apporter la souplesse et la réactivité nécessaires dans la captation d'opportunités foncières et de déployer une politique foncière hors projets individualisés est, pour rappel, estimée à 110 000 000 € sur la période de 2021 à 2023.

40 000 000 € ont été individualisés en janvier 2021 et 15 000 000 € en juin 2021.

Or, depuis janvier 2021, cette autorisation a été mobilisée à hauteur de près de 45 000 000 € pour des acquisitions amiables ou par voie de préemption, en anticipation des projets de développement urbain ou économique de la collectivité ou dans le cadre de ses besoins à venir en matière d'équipements publics.

Afin de garantir la continuité de l'action foncière de la Métropole et de disposer d'une enveloppe mobilisable en fonction des opportunités foncières, il est donc proposé d'augmenter de 18 000 000 € la capacité à engager dès 2021 ou au-delà ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme destinée à garantir la continuité de l'action foncière de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale, pour l'année 2021 - P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière pour un montant de 18 000 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 18 000 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P07O7856 (réserves foncières).

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 73 000 000 € en dépenses.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 21.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-269319-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
